

| | |
|-------------|---|
| Matheson | Ryan |
| Matte | Sauvé |
| Mongrain | Scott (Danforth) |
| Munro | Sharp |
| Neveu | Simard |
| Nixon | Stafford |
| O'Keefe | Stanbury |
| Orange | Stewart |
| Otto | Tardif |
| Patterson | Teillet |
| Pearson | Thomas (Maisonneuve- Rosemont) |
| Pelletier | Thompson |
| Pepin | Tolmie |
| Pickersgill | Trudeau |
| Pilon | Tucker |
| Prud'homme | Turner |
| Racine | Wahn |
| Reid | Walker |
| Richard | Watson (Châteauguay- Huntingdon-Laprairie) |
| Rinfret | Whelan |
| Robichaud | Yanakis—133. |
| Rochon | |
| Rock | |
| Roxburgh | |

● (9.20 p.m.)

M. l'Orateur: Je déclare l'amendement rejeté.

L'hon. M. Fulton: Il y a quelques semaines, monsieur l'Orateur, j'ai accepté de païrer, mais le député avec lequel je m'étais entendu est absent ce soir pour raisons d'État. Malgré la nature spéciale de la question mise aux voix, j'ai donc dû respecter mon entente. Autrement, j'aurais voté pour l'amendement.

M. Howard: A ce sujet, on m'avait demandé de païrer ce soir avec un ministre absent, mais dans les circonstances, le sacrifice était trop grand.

M. Chatterton: J'ai païré avec le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales, qui remplit ailleurs ses devoirs d'État. Si j'avais voté, je me serais prononcé en faveur de l'amendement.

LA FONCTION PUBLIQUE—PRÉSUMÉE IRRÉGULARITÉ DU CONGÉDIEMENT DE M. JOHN KROEKER

M. G. H. Aiken (Parry-Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, je profite maintenant de l'occasion fournie aux députés de formuler des griefs avant le vote définitif sur la motion.

Je soulève un grief qui m'intéresse profondément et qui touche aux droits des citoyens du Canada à la liberté de parole. La question a souvent été abordée indirectement, mais la Chambre n'en a jamais été saisie. Le gouvernement n'a pris aucune décision à ce sujet, sans en exposer les motifs.

[M. l'Orateur suppléant.]

● (9.30 p.m.)

Le 3 mars 1965, un actuaire principal du département des assurances, M. John Kroeker, a été renvoyé de la fonction publique, sans motif officiel. La façon dont on l'a congédié l'a privé d'une indemnité de licenciement de plus de \$2,000. L'un des principes en vertu desquels on emploie les spécialistes dans la fonction publique a été invoqué, mais la question n'a jamais été tranchée.

Je ne veux pas approfondir la raison pour laquelle M. Kroeker s'est opposé à son renvoi. Il était employé, je le répète, par le département des Assurances. Il est bachelier en commerce de l'Université du Manitoba, membre de la Société des actuaires et du comité d'enseignement et d'examen de cette société aux États-Unis et au Canada. Il est marié et père de sept enfants. Au moment de son congédiement, il gagnait \$15,100.

Selon M. Kroeker, il s'est interrogé sur le code de morale en honneur dans sa profession. D'après lui, un actuaire avait une obligation professionnelle envers son employeur et aussi envers le public et ses collègues de la profession. Un conflit surgissait donc entre son emploi dans la fonction publique et sa conduite professionnelle. Son intégrité à titre d'actuaire, à ses yeux, se heurtait à la politique administrative. Il n'était pas prêt à sacrifier son intégrité et il a parlé net contre les modalités du régime de pensions du Canada que le Parlement étudiait alors. Je tiens à montrer, monsieur l'Orateur, qu'à ce moment-là le régime de pensions du Canada n'avait pas été adopté et qu'il n'avait pas force de loi au pays. Le Parlement l'étudiait; nous examinions l'affaire en comité plénier.

J'aimerais établir une comparaison avec l'intégrité professionnelle d'un ingénieur d'après lequel la construction d'un certain projet est dangereuse pour le public mais qui reçoit l'ordre de le mener à bien. Est-il en droit de garder le silence parce que la politique a décrété la construction de cet ouvrage? La situation d'un médecin employé par l'État fournit une comparaison analogue. Peut-on exiger qu'un médecin fasse une chose que son éthique professionnelle lui interdit, simplement parce que la politique administrative est en cause?

Pour motiver le renvoi de M. Kroeker on a dit qu'il avait critiqué publiquement le régime de pensions du Canada. Il n'était pas le seul, au sein de la fonction publique, à éprouver ces réserves au sujet du régime,